

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE DE L'ENTREPRENARIAT
FEMININ ET DE LA MICRO FINANCE**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**PRESENTATION DE LA CELLULE DE SUIVI
DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE (CSO PLCP)**

JANVIER 2008

I. CADRE INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES GROUPES VULNÉRABLES

1.1. Cadre institutionnel :

La lutte contre la pauvreté avec son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables constitue un axe stratégique majeur du gouvernement du Sénégal.

Elle s'appuie sur **une vision à long terme du développement humain qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et des capacités productives** de tous les segments des populations les plus démunies, tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans tous les secteurs et corps du tissu socio-économique national.

Pour ce faire le Gouvernement du Sénégal a mis en place un cadre institutionnel favorable marqué essentiellement par un **Dispositif de suivi opérationnel** régi par les décrets **2000-837 du 17 octobre 2000** et **2001-948 du 21 novembre 2001** et trois (03) **Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté à savoir le PLCP/BAD, l'AFDS et le PAREP financés respectivement par la BAD pour 15 Milliards de F CFA, la Banque Mondiale pour 30 Millions de dollars US et le PNUD avec le Luxembourg pour 45 000 000 de dollars US.**

Ce cadre institutionnel s'inscrit également dans le dispositif National de Lutte contre la Pauvreté dont le niveau stratégique est assuré par la Cellule DSRP et la Cellule de Suivi Opérationnel assurant le rôle de point focal au niveau sectoriel. C'est à ce titre que conformément aux recommandations du Conseil interministériel sur la validation du DSRP2, le Ministère chargé du Développement Social à travers la CSO PLCP a été retenu pour présider le groupe de travail sur l'Axe III « Protection Sociale ».

1.2. Mission de la Cellule de Suivi Opérationnel (CSO)

Les missions de la Cellule sont régies par l'arrêté n° 202 du 14 janvier 2002 en application des décrets sus visés et après un processus participatif réunissant les différents partenaires au développement. Pour l'essentiel elles s'articulent comme suit :

- Superviser pour le compte du MFDSSN, les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté ;
- Coordonner pour le compte du MFDSSN les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement et d'en rendre compte ;
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures de correction ;
- Élaborer et tenir à jour une cartographie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine ;
- Élaborer pour le compte du MFDSSN, des politiques et stratégies pertinentes de réduction de la pauvreté ;
- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres interventions ;

- Procéder annuellement au bilan des actions de lutte contre la pauvreté et établir un rapport sur l'état d'exécution des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté ;
- Conduire la réalisation d'études et évaluation des impacts des projets de lutte contre la pauvreté.

1.3. Stratégies d'intervention de la CSO

Les stratégies d'intervention de la CSO épousent les principes directeurs qui régissent la mise en œuvre du DRSP et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté à savoir : le Faire-Faire, l'approche genre, la décentralisation, la bonne gouvernance, la pérennisation et la durabilité, l'approche participative.

- L'appui conseil aux différents projets et partenaires au développement en raison de sa position d'interface stratégique auprès du Cabinet, de facilitateur et de mémoire institutionnel en matière de gestion et d'exécution des projets de lutte contre la pauvreté,
- La recherche de synergies fortes entre les différents projets en vue de favoriser l'harmonisation de leurs interventions
- La conception et la mise en œuvre de procédures, mécanismes et outils appropriés de suivi avec un accent particulier sur le suivi des résultats ou indicateurs de performances et des processus d'exécution des approches stratégiques et modes opératoires
- L'évaluation qualitative des impacts des projets sur les conditions de vie des populations parallèlement aux évaluations quantitatives prévues par les accords de crédit ou de subvention des projets.
- L'organisation de missions conjointes périodiques de terrain entre les différents projets et partenaires extérieurs sur des thèmes ou stratégies d'intervention.
- La capitalisation des meilleures expériences et pratiques en matière de lutte contre la pauvreté à travers des espaces de rencontre et de partage, de voyages d'études et la participation à des conférences internationales.
- L'organisation de « portes ouvertes » sur des réalisations physiques ou sur les fonds documentaires des projets.
- La réalisation de guides méthodologiques ou de bulletin d'information sur les projets.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté.
- L'élaboration d'un portefeuille d'études thématiques.

1.4. Stratégies d'Intervention des PLCP

Les stratégies d'intervention des trois (03) Projets de Lutte contre la Pauvreté qui s'inscrivent dans les orientations du DSRP s'articulent comme suit :

- **Le Renforcement des capacités** des organisations communautaires de base et des groupes vulnérables
- **L'amélioration de l'accès ^{des} aux OCB** et des groupes vulnérables aux services sociaux, infrastructures et équipements de base
- **L'amélioration de l'accès des OCB** et des groupes vulnérables aux services de la micro-finance et aux activités génératrices de revenus
- **Le renforcement des capacités de gestion et de suivi-évaluation** de l'administration et des projets en matière de lutte contre la pauvreté.

1.5. Modes opératoires des PLCP

Les différents Programmes de Lutte contre la pauvreté utilisent des modes opératoires basés sur le **Faire-Faire** à travers les ONG, les Cabinets privés et consultants, **l'approche par la demande, l'autonomie administrative et financière.** **La gestion axée sur les résultats, la démarche participative prenant en compte l'équité et légalité de genre et le transfert des responsabilités et des ressources selon des procédures simplifiées de passation des marchés dans une perspective de pérennisation et de durabilité.**

En effet, chaque programme à son statut juridique spécifique malgré **l'harmonie recherchée au niveau des objectifs et domaines d'intervention.**

- Ainsi, **le PLCP-FAD-FND, tout en bénéficiant d'une autonomie administrative et financière en matière de gestion utilise les procédures d'acquisition et de décaissements de l'Etat à travers la Direction de la Dette et des Investissements (DDI) du Ministère de l'Economie et des Finances et l'approbation de la Commission Nationale des marchés (CNCA) avec toujours l'avis de non objection du bailleurs de fonds.** Ledit Projet a été clôturé à la fin du mois de juin 2007, toutefois il est prévu une deuxième phase d'un montant de 16,7 millions d'unités de compte en cours de préparation. La CSO-PLCP assure le suivi de la pérennisation des acquis du Projet avec une équipe restreinte affectée à cet effet.
- Par contre **l'AFDS, bénéficie d'un statut juridique d'Association avec une Assemblée Générale** présidée par le Ministère de tutelle. Elle n'est pas assujettie aux procédures de passation des marchés de l'administration et bénéficie de l'autonomie de gestion. Ledit projet a été fusionné avec le PNIR pour donner le PNDL. La CSO est chargée à cet effet d'assurer le suivi de la pérennisation des acquis.

- En ce qui concerne le **PAREP**, dont l'ancrage technique est assurée par la Cellule de Suivi chargée de la coordination opérationnelle de ses activités il obéit aux **procédures d'Exécution Nationale sur les fonds gérés par le programme et à celles du Système des Nations-Unies si le produit recherché est confié à une agence à travers une lettre d'accord signée entre le gouvernement et la dite agence.**

II. METHODOLOGIE DE CIBLAGE ET ZONES D'INTERVENTION

Une méthodologie de ciblage des zones d'intervention (communautés rurales, villages) basée sur **des indices de pauvreté à partir des niveaux d'accès aux services sociaux de base** que sont **l'eau, l'éducation, la santé, les routes et les points de commerce** auxquels sont intégrés **le poids démographique et les disparités** de genre à été systématisée par les différents projets.

Dans ce cadre des exercices **d'Evaluation Participative de la Pauvreté (EPP) des Etudes de Milieu** débouchant sur **des Evaluations Participatives des Besoins EPB** (besoins Pratiques et Stratégiques) des populations bénéficiaires ont été également réalisés en vue d'assurer les conditions d'une meilleure pérennité et durabilité des interventions.

S'agissant des zones d'intervention, elles se résument comme suit :

L'AFDS couvre pour sa première phase les régions suivantes :

- Dakar
- Louga
- Fatick
- Kolda
- Kaolack
- Ziguinchor (Depuis Juillet 2004)

Le PLCP/BAD intervient dans les régions suivantes :

- Dakar
- Tamba
- Diourbel
- Kolda
- Thies

Le PAREP couvre les axes suivants :

- Saint-Louis, Louga, Matam
- Diourbel-Malem Hoddar,
- Tambacounda- Kedougou,
- Ziguinchor

III. MOYENS D'INTERVENTION DE LA CELLULE

Pour la réalisation de ses missions et suite aux accords de crédit ou de subvention sus indiqués, la Cellule de Suivi Opérationnel a eu à bénéficier d'un appui institutionnel de la part de la Banque Mondiale et du PNUD à travers respectivement l'ex AFDS, le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) et l'Etat.

Ainsi les moyens ci-après ont été mis à la disposition de la Cellule :

Moyens humains : Le recrutement du Coordonnateur de la Cellule chargé de la supervision et de la coordination des PLCP, le recrutement du personnel d'appui (1 chauffeur et deux assistantes de Direction) ; le recrutement de l'Expert Statisticien Economiste chargé de la conception de la mise en œuvre du système de suivi et de coordination des Programmes de Lutte contre la Pauvreté ainsi que de la gestion du système d'information (effectif début Août 2004)

N.B : La Cellule bénéficie également d'un personnel administratif constitué de cadres fonctionnaires dont 02 récemment affectés dans d'autres secteurs sur leur demande. Elle vient de bénéficier de l'apport de cinq cadres fonctionnaires spécialisés en développement communautaire chargés du suivi des acquis de l'ex PLCP-BAD.

Moyens matériels : La réception des travaux liés à l'aménagement des locaux fournis par l'Etat du Sénégal sis à la Rue Aristide Le Dantec X Pierre Million (derrière le Ministère des Affaires Etrangères). Les locaux à usage de bureaux ont été réaménagés pour plus de fonctionnalité. **Le câblage VDI (Voix Données Images)** de catégorie 5 conforme à **la classe D de la Norme ISO/IEC 11-801 2^{ème} édition** a été réalisé. Un dispositif de sécurité physique des plateformes serveurs et équipements actifs au réseau est également mis en place.

la mise en place des équipements informatiques (6 ordinateurs, 2 imprimantes et 2 serveurs) et du matériel de bureaux (6 bureaux plus armoires de rangement ainsi qu'une table de conférence) ont été finalisés au début du mois de Février 2005. **Ce qui a permis à la Cellule de Suivi d'être opérationnel et de pouvoir assurer son leadership institutionnel, conformément à ses missions.**

Moyens financiers : Hormis les appuis financiers prévus dans l'ex AFDS et le PAREP pour la réalisation de certaines activités préalablement identifiées et validées dans des documents contractuels et gérés directement par lesdits projets, la Cellule de Suivi a pu bénéficier au cours de la présente gestion d'un budget de 30 000 000 F dans le cadre du BCI et administré par la DAGE pour la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la **Stratégie Nationale de Protection Sociale**

IV. RESULTATS ENREGISTRES PAR LES PLCP AU NIVEAU DU SECTEUR

Les résultats obtenus par les programmes de lutte contre la pauvreté que sont l'AFDS, le PLCP/BAD et le PAREP peuvent s'apprécier à travers quatre composantes sus indiquées à savoir :

4.1. Dans le Domaine du Renforcement des Capacités

- **L'AFDS** a eu à réaliser 650 ateliers en faveur des populations rurales, avec ce qu'il est convenu d'appeler **la Stratégie Accélérée de Développement des compétences** qui aura permis la formation de **21.960 responsables d'OCB** avec un effet démultiplicateur touchant **658 800 acteurs communautaires** dont **40% de femmes et groupes vulnérables**. Dans ce cadre plus de **200 élus locaux ont été également formés**.

De plus, **1050 agent-relais** formés par l'AFDS maîtrisent et démultiplient les différents modules de formation dont la passation des marchés, la planification participative et le système de suivi-évaluation participatif.

Le coût global de ces activités est évalué à **700.000.000 F CFA**.

- **Le PLCP/BAD** de son côté a développé un important programme de renforcement des capacités des groupes vulnérables et des partenaires institutionnels à travers **la Méthode d'Alphabétisation Intégrée à la Vie Active (MAIVA)** qui a permis d'obtenir les résultats ci-après : **35.428 personnes alphabétisées** dont **29 644 femmes** et **5 784 hommes (16%)** dans **1 200 classes** ouvertes et dotées de matériels didactiques et pédagogiques (**144.000 destinés aux 1 200 facilitateurs et 36 000 ouvrages de post-alphabétisation**). Le coût global des investissements réalisés dans ce cadre est de **1.582.676.000 F CFA**.
- **Le PAREP**, pour sa part, dans le sillage de l'x PELCP a réalisé un important programme de renforcement des capacités des membres des OCB dans les techniques de transformation des fruits et légumes, des **produits laitiers et carnés**, de **fabrication de savons**, de **teinture et sérigraphie**, **d'embouche bovine et ovine** pour la reconstitution du cheptel et l'accroissement de la production de viande et de lait, accompagne ce dispositif a été mis en œuvre.

De plus, il a permis d'appuyer les capacités de pilotage et de planification stratégique et opérationnel les partenaires institutionnels (administration centrale et collectivités locales). Le coût d'investissement opéré à cet effet est évalué à environ à **900 Millions de F CFA**.

Sur la base du programme lancé par le gouvernement pour la culture du manioc, le PAREP a organisé à Ziguinchor à l'intention des femmes des quartiers de cibink des formations sur les techniques de transformation du manioc en attiéké etc.....

4.2. Dans le domaine des infrastructures et équipements socio-économiques en milieu rural

- **L'AFDS**, après avoir réalisé des Evaluations Participatives de la Pauvreté EPP dans **1116 villages et quartiers**, a eu à financer **652 micro-projets d'infrastructures dans 875** d'entre eux pour une subvention globale de **8.043.553.118** dans les secteurs prioritaires ci-après : **santé 169, hydraulique 160, éducation 126, infrastructures marchandes 86, formation professionnelle et socio éducative 64, environnement et assainissement 38, NTIC/Communication et autres 5**

- **Les réalisations du PLCP/BAD dans les domaines des infrastructures**
 - **120 ouvrages de captage** (dont **83 puits hydrauliques modernes et 37 forages**) pour un montant de **1.678.936.999 F CFA**

 - **60 mini-réseaux d'approvisionnement en eau et 120 latrines** pour un montant de **706 263 900 F CFA** ;

 - De plus, il a eu à mettre à la disposition des populations rurales les équipements d'exhaure ci-après : **72 électropompes (dont 37 solaires et 35 thermiques) ; 120 pompes manuelles. Le coût de ces équipements d'exhaure est de 733.061.728 F CFA (HT HD)**

 - Les équipements communautaires d'allègement des travaux des femmes rurales occupent conformément aux directives de Monsieur le Président de la République une place prépondérante dans nos stratégies d'intervention. En effet, un important lot d'équipements d'un montant global de **449 719 000** a été acquis et s'établit comme suit :
 1. **336** broyeurs à céréales ;
 2. **18** décortiqueuses à mil ;
 3. **12** batteuses à céréales ;
 4. **12** décortiqueuses à fonio ;
 5. **96** charrettes à traction équine ;
 6. **120** charrettes à traction asine.

- **S'agissant du PAREP les réalisations au niveau des infrastructures se présentent comme suit :**
 - **La construction d'une digue** d'accès au forage de Kéniaba (région de Tambacounda) localisée dans un bas fond inondable en saison des pluies ;

- **La ferme pilote de Mérina DIOP** (département de Bambey) dotée d'un centre de formation avec hébergement, d'une mini bergerie, d'un forage et d'un château d'eau couplé à un système d'adduction d'eau pour l'approvisionnement des villages environnants sur une longueur de 03 km financée pour un coût **de 271 millions de F CFA. Les travaux de finition sont programmés par le PAREP en collaboration avec le Réseau Afrique 2000 maître d'œuvre**
- **Le Parep a financé au cours de l'année 2005, en matière d'infrastructures de bases :**
- **10 structures de poste et case de santé entièrement équipées pour un coût de 109.312.262 F CFA**
 - **10 Ecoles avec salles de classes, latrines, blocs administratifs bibliothèques et mur de clôture ont été construits pour une valeur de 153.275.102 F CFA**
 - **2 puits hydrauliques dont un en cours de finition dans la région de SaintLouis pour environ 10.000.000 F**
 - **Assainissement et Aménagement urbains dans les communes de tambacounda et diourbel pour les travaux restant à réaliser depuis l'ex PELCP pour un montant de 34.425.312 F CFA**

La réalisation de périmètres maraîchers, de pisciculture, de points d'eau, d'unités de transformation des produits halieutiques, agropastorales, de tannerie dans les régions de Diourbel, Saint-Louis et Tambacounda pour un montant global **de 1.076.300 F CFA**

4.3. Dans le domaine de l'accès à la Micro-finance et AGR en faveur des populations rurales

- **L'AFDS a eu à financer 515 sous projets AGR pour un montant de 1.957.298.920 F CFA en faveur de 24 200 membres (dont 63% de femmes) et des OCB.** Le sous secteur de **l'élevage** y occupe près de **50%** suivi de **l'agriculture**, du commerce des produits locaux et du maraîchage.

Il convient à cet effet, de souligner le rôle de tout premier plan joué par l'AFDS dans la mise en œuvre de la volonté politique du chef de l'Etat de développer la **production du maïs**, notamment à **Keur Samba Gueye** (Région de Fatick).

Ainsi les OCB encadrées ont pu acheter **des semences de bonne qualité** avec la **certification** de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR).

Dans ce cadre, un partenariat a été développé entre la **Fédération des Producteurs**, l'opérateur privé sélectionné par l'Etat, l'ANCAR et l'AFDS pour la **reconstitution du capital semencier dans les différentes régions ciblées.**

Ce partenariat couvre également le secteur de l'élevage avec la mise en place d'une **Fédération des emboucheurs de la région de Kaolack**. En raison des résultats enregistrés, le **Programme d'Appui à l'Elevage (PAPEL)** a décidé de mettre à la disposition des OCB encadrées par l'AFDS, **une ligne de crédits de 100 millions F CFA**.

- Au 30 juillet 2006, le **PLCP-BAD** a financé **52 645 projets** en faveur de **86 640 personnes** couvrant 586 communautés de base à travers les **Structures Financières Décentralisées (SDF)** et les **517 Caisses Locales d'Épargne et de Crédits des zones rurales** créées et équipées par le projet pour un montant global de **3.130.656 345 F CFA**.

Les activités commerciales des produits agricoles réalisées par les femmes représentent **63,44%** des financements accordés, suivies de l'embouche (**19,35%**) et de l'artisanat rural (**9,67%**).

- **Le PAREP** toujours dans le sillage de **l'ex-PELCP** compte à son actif le financement d'activités génératrices de revenus en faveur des Organisations Communautaires de Base (OCB) dont notamment :
 - la création d'un **Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL)** d'un montant de **500 millions de F CFA** dans les communautés rurales de **Lambaye, Baba Garage** (Région de Diourbel), **Kéniaba** (Région de Tambacounda) et l'axe Saint-Louis/Matam au profit des populations rurales pauvres qui s'investissent dans **la gestion des ressources naturelles**. Ce dispositif a permis l'émergence de **Mutuelles d'Épargne et de crédit équipées en matériel informatique et en coffre-fort**.
 - La mise en place de **lignes de crédit auprès des mutuelles d'épargne et de crédit de la région de Saint-Louis**, pour un montant de **83 Millions de francs CFA, dans le département de Bambey (Lambaye, Baba garage et Ngoye)** Sous forme de subvention auto-gérée. Ce montant a connu **trois (03) rotations** à la grande satisfaction des bénéficiaires.
 - Actuellement **des financements sont accordés** à des Mutuelles (**Natangué à Malhem Hoddar, la Calebasse du développement à Bambey, les handicapés de Bambey**) pour **23 Millions**,
 - Dans le cadre du FDL de Saint Louis financé par la coopération luxembourgeoise, **20 millions** ont été octroyés aux mutuelles de **Suxali Jiguénu Ndar et Adena, à la CECAS et à la MEC du Delta (ex Ronck)** pour le financement de **quatorze (14) projets d'AGR** dans les zones de **Gandon MPal et Mbane et Gaé** pour environ **35.000.000 F CFA**

4.4. Dans le domaine du renforcement des capacités de gestion et de suivi-évaluation de l'administration et des projets

Dans le souci de favoriser un meilleur impact des interventions des PLCP sur les conditions de vie des populations cibles, il a été mis en place au sein du Ministère chargé du Développement Social, **une Cellule de Suivi Opérationnel desdits Programmes.**

Ladite Cellule **joue un rôle d'interface stratégique** des partenaires au développement et constitue un **bon instrument de suivi-évaluation**

Les investissements combinés des trois (03) programmes de lutte contre la pauvreté sus indiqués ont permis les réalisations ci-après :

- **La conception et la mise en place d'un Système de suivi opérationnel de lutte contre la pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant la CSO/MFFDSEF, la DPS, la CS/DSRP et les PLCP. Suite à l'ex AFDS le Système d'Information sur la Pauvreté est désormais logé au sein de la Cellule par arrêté n° 000429 du 01/02/2007, conformément aux recommandations de la Banque Mondiale.**
- **L'élaboration d'une Cartographie sur les zones d'intervention et les réalisations des PLCP (en 08 modules).**
- **L'élaboration d'une stratégie intégrée de communication apte à permettre la vulgarisation des bonnes pratiques.**
- **Différentes études de capitalisation portant notamment sur : le Renforcement des Capacités, l'Accès à la Micro Finance et AGR, les infrastructures et services sociaux de base réalisées et validées**
- **La mise en place d'un Centre de Ressources Documentaires pour les chercheurs et acteurs du secteur.**

Les coûts d'intervention de tout ce dispositif évalués à **275.000.000 F CFA toutes contributions confondues** ont été entièrement exécutés entre 2003 et 2006.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ainsi au **total, plus de 2 200 villages** ont été impactés pour une population d'environ **2.650.000 habitants** bénéficiaires avec un volume d'investissement de plus de **23 Milliards de F CFA.**

Ces efforts méritent d'être poursuivis et renforcés avec un accent plus soutenu sur **la protection sociale** des groupes vulnérables, **les systèmes de ciblage** et de **suivi évaluation** des transferts de ressources financières avec **des Indicateurs qualitatifs et quantitatifs objectivement vérifiables** afin d'accroître **la crédibilité et l'efficacité de l'aide publique au développement** conformément aux recommandations **des Accords de Paris**. Ces axes d'intervention devraient également s'inscrire **dans une vision commune à long terme avec un cadre de cohérence sectorielle et multisectorielle** prenant en compte les exigences **d'équité et d'égalité de genre dans une perspective de partenariat** solidaire et dynamique.

Tableau récapitulatif des Investissements des PLCP

Au total les Investissements des Programmes de Lutte contre la Pauvreté du MFFDS en 2005

se présentent comme suit :

| PROJETS | PLCP/BAD | AFDS | PAREP (Ex PELCP) |
|---------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| COMPOSANTES | | | |
| RENFORCEMENT DES CAPACITES | 1 582 676 000 F CFA | 700 000 000 F CFA | 900 000 000 F CFA |
| SOUS TOTAL 1 : 3 182 676 000 F CFA | | | |
| MICRO FINANCE | 3.224 744 744 F CFA | 1 957 298 920 F CFA | 661 000 000 FCFA |
| SOUS TOTAL 2 : 5 823 043 664 FCFA | | | |
| INFRASTRUCUTRES ET EQUIPEMENTS | 5 380 520 000 FCFA | 8 043 753 118 F CFA | 1 163 012 676 FCFA |
| SOUS TOTAL 3 : 14 587 285 794 F CFA | | | |
| TOTAL GENERAL : 23 457 270 383 F CFA | | | |